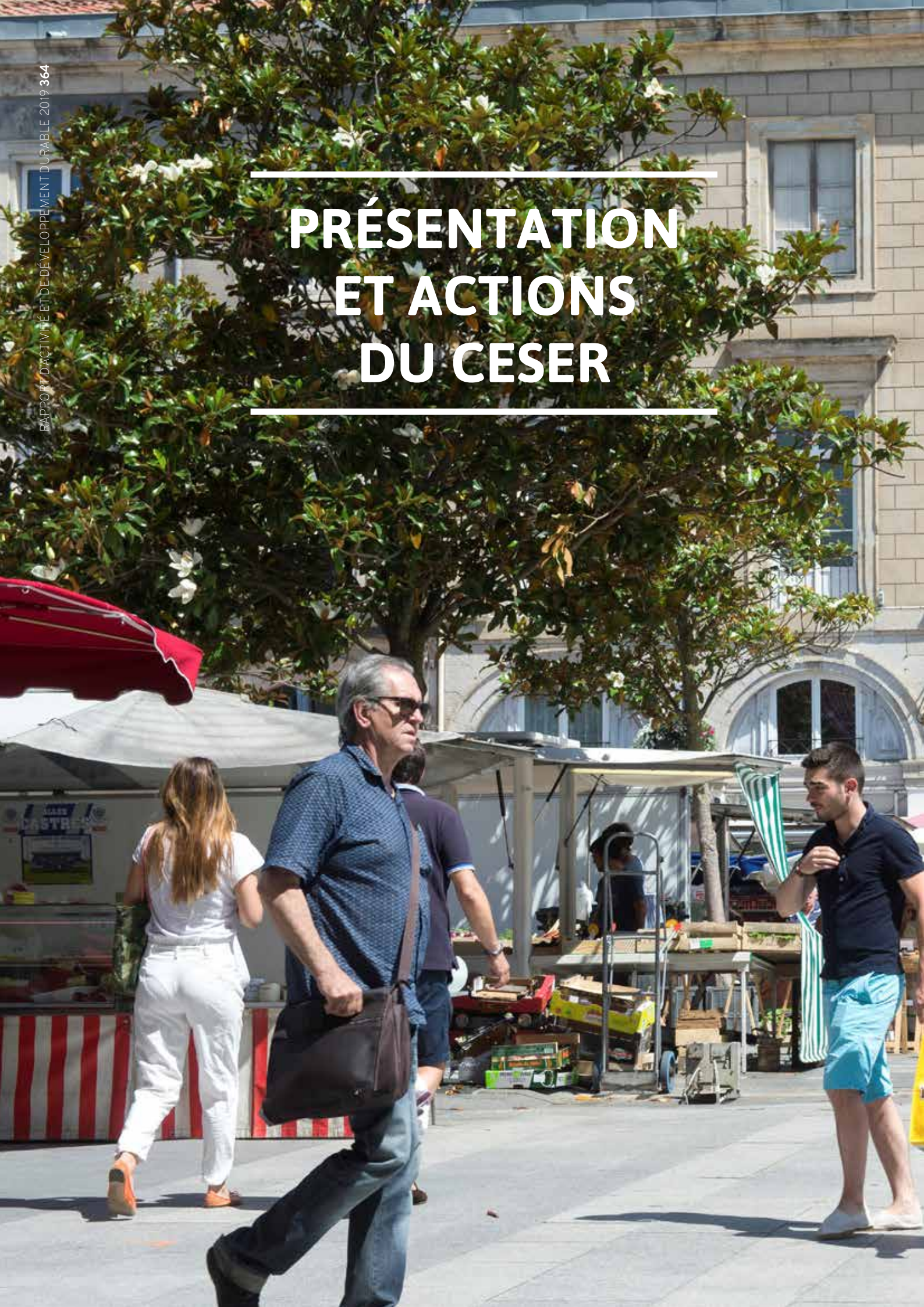


---

# PRÉSENTATION ET ACTIONS DU CESER

---







## CHIFFRES CLÉS

- Tenue de 4 Assemblées plénières et 6 Bureaux
- Adoption de 7 Avis dont 3 sur saisine du Conseil régional et 4 sur auto-saisine, ainsi que 3 contributions
- Environ 160 réunions de commissions et section.

Les avis et contributions déclinés dans le présent chapitre, sont consultables et téléchargeables sur le site internet : <https://www.ceser-occitanie.fr/>

# TEMPS FORTS

## Focus DD :

### *Contribution au grand débat national*

Approuvée par le Bureau du 11 mars 2019

Le Conseil des Ministres du 12 décembre 2018 a décidé de solliciter le CESE et les CESER dans le cadre du Grand débat national. En quelques semaines, le CESER Occitanie a réuni les 170 conseillères et conseillers, issus des 80 organisations régionales qui le composent. Chaque commission a mis en perspective les travaux déjà réalisés pour construire sa contribution, avec l'appui de la section Prospective afin d'avoir une vision à long terme de l'évolution de la région. Le CESER a axé ses réflexions dans le cadre du respect des institutions de la République et de ses valeurs, et adopté sa contribution au Bureau du 11 mars 2019, au regard des problématiques suivantes :

- 1 - Quel modèle de société voulons-nous offrir à nos enfants ?
- 2 - Quel modèle de développement voulons-nous construire ?
- 3 - Quelle organisation de la République et de la démocratie voulons-nous défendre ?

Fort de sa représentativité, de sa diversité, de sa culture du débat et de son sens de l'intérêt général, de sa capacité à dégager des compromis utiles, le CESER rappelle qu'il doit être l'Assemblée consultative de référence pour l'État déconcentré en région comme pour la Région Occitanie et être à ce titre institutionnellement saisi par ces derniers sur tous les grands chantiers.

## Focus DD :

*Contribution du ceser occitanie / pyrénées-méditerranée à la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique*

Adoptée par le Bureau du 24 juin 2019

S'appuyant sur des rapports adoptés et sur sa contribution au Grand débat national approuvée par le Bureau du 11 mars 2019, le CESER, après avoir établi un diagnostic territorial de la région Occitanie et de ses problématiques, a tenté de répondre aux priorités d'actions identifiées : être au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de formation ; résoudre la difficulté des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles ; lever les freins à la reprise de l'emploi ; mieux accompagner les territoires en transition ; changer de dimension sur l'écologie du quotidien ; accompagner la rénovation thermique des bâtiments.

Objectif 11

## LES RAPPORTS

### *Budget*

#### **AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis du 17 décembre 2019

Les lignes directrices de l'avis mettent en exergue les aspects suivants :

- Un budget contraint par l'État
- Une action territoriale entre continuité, nouveauté, ruptures
- 2020, année de négociation du prochain CPER et de la programmation européenne 2021-2027
- L'annonce d'une loi de décentralisation, de déconcentration et de différenciation.



## AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA RÉGION OCCITANIE/ PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avis du 12 novembre 2019

La Région axe sa prévision d'actions 2020 sur 3 chantiers: une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie ; une Région au service des territoires; une Région qui prépare l'avenir. Le document des orientations budgétaires 2020 décline les actions régionales issues des compétences légales de la collectivité en les rangeant sous ces trois chapeaux.



Si le CESER Occitanie partage pour une large part les axes et les actions prévus par la Région, il regrette que l'extrême rigueur budgétaire que s'impose la Région, au-delà même du plafonnement des dépenses qui lui est imposé par l'État, se fasse au détriment du financement de structures et d'actions régionales qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques régionales et à l'atteinte de leurs objectifs territoriaux. S'il salue la fidélité de la Région à ses engagements de campagne, le CESER eût par ailleurs souhaité déceler dans ces orientations un peu plus d'audace et de prise en compte des enjeux forts, notamment sociaux et démocratiques issues de la crise dite des Gilets jaunes et du Grand Débat national, mais aussi environnementaux et en termes de sécurité des personnes et des biens, d'aménagement du territoire, d'accompagnement et d'adaptation économique, liés au risque de submersion littorale, et à une pollution marine dramatique, tant pour les espèces que pour les filières halieutiques. Le CESER invite la Région à se saisir urgemment de ces enjeux majeurs dans le cadre du prochain Contrat de plan Etat-Région.

### CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE SUR TROIS OUTILS BUDGÉTAIRES : OBLIGATIONS VERTES ET SOCIALES, BUDGETS SENSIBLES AU GENRE, BUDGETS PARTICIPATIFS

Contribution du 17 décembre 2019 (avec débat sans vote) – Auto-saisine

Cette contribution se propose d'explorer la pertinence et les limites de trois outils budgétaires émergents dans la pratique des collectivités et de l'État : les obligations vertes et sociales, le budget sensible au genre, le budget participatif, qui tentent d'apporter des réponses appropriées à des enjeux nouveaux.

#### 1 - Les obligations vertes et sociales

La Région Occitanie a émis en 2018 pour 200 millions d'euros d'obligations vertes et sociales, pour financer son action territoriale sur ces deux sujets. Il s'agit d'une démarche innovante, que peu de collectivités mettent en œuvre. Cela nécessite en effet une ingénierie financière exigeante et un niveau d'investissement suffisant pour garantir une visibilité internationale de la collectivité. La collectivité expose aussi sa réputation financière et sa fiabilité, car elle est alors soumise à un « reporting » public à différents stades de la procédure, qui n'est pas moins qu'une évaluation de son action.

## 2 - Le budget sensible au genre : une première en Occitanie

Le budget sensible au genre est une démarche qui vise à repérer et à corriger l'impact éventuellement défavorable des subventions et autres financements publics sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Le budget sensible au genre est ainsi un outil qui est au service de la construction d'une société plus juste et plus équitable.

Le CESER préconise à la Région Occitanie de s'emparer de cet outil, à titre expérimental, pour examiner l'impact de ses aides financières précisément en faveur des clubs ou des équipements sportifs, ou des sportifs de haut niveau, ainsi que des aides à l'installation qu'elle accorde aux agriculteurs et aux agricultrices qui ne sont pas éligibles à la dotation jeunes agriculteurs (DJA).



## Focus DD :

### 3 - Le budget participatif

Le budget participatif est un outil de démocratie participative. Il s'agit, pour une collectivité, d'associer sa population à la proposition de projets que celle-ci souhaite voir financer par la collectivité dans un domaine d'action particulier. La Région Occitanie a ainsi mis en œuvre plusieurs budgets participatifs. Elle souhaite consacrer à cette démarche 1% de son budget d'investissement.

Exemples dans le cadre de cette démarche :

Les lycéens d'Occitanie ont ainsi été invités à proposer des aménagements ou des opérations d'amélioration de la vie de leur lycée. Ils ont dû pour cela faire campagne pour défendre leur projet et pour convaincre de sa pertinence, car le choix des projets est soumis à un vote démocratique. De même, l'ensemble de la population d'Occitanie a eu l'opportunité de proposer des projets en faveur de la montagne sur le site internet de la Région Occitanie, dans le cadre de son Plan montagne, qui concerne les Pyrénées et le Massif central.

Autre projet de budget participatif : « Ma solution pour le climat ».

La Région souhaite ainsi associer la population d'Occitanie à la définition de son action territoriale.

*Objectif 16*

Si ces trois outils budgétaires émergents sont à considérer d'un œil critique au regard de leurs limites, ils contribuent toutefois à apporter des débuts de réponse pertinents aux problématiques identifiées et ils peuvent être dupliqués. Leur progression dans le paysage mondial, européen, national et local modifie le regard porté sur les politiques nationales ou territoriales, qui devront être plus concrètes, plus incarnées, plus recentrées sur l'humain et sur l'environnement.

Le CESER Occitanie suivra avec intérêt le développement et les résultats que connaîtront à moyen terme ces différentes démarches innovantes. Ces derniers justifieront des avis complémentaires.

## *Aménagement du territoire*

### **DEUXIÈME CONTRIBUTION DU CESER AU SRADDET OCCITANIE 2040**

**Avis du 18 février 2019** (*Auto-saisine*)

Le 18 décembre 2018, le CESER Occitanie, répondant à une sollicitation de la présidente du Conseil Régional, adoptait à une très large majorité une contribution à l'élaboration du SRADDET « Occitanie 2040 », principalement consacrée au « défi de l'attractivité ». Le CESER a toutefois considéré que cette première contribution devait être complétée non seulement pour approfondir la réflexion engagée sur le défi de l'attractivité mais aussi pour aborder les autres défis identifiés par le Conseil Régional, celui des coopérations territoriales et celui du rayonnement régional.

En prolongement de sa première contribution, le CESER tient à réaffirmer que, comme son acronyme y engage, le SRADDET doit être d'abord conçu au service d'une double ambition, celle d'un développement :

- économique et social qui préserve l'environnement et en particulier les éléments essentiels à la vie que sont l'eau, l'air, les sols et la biodiversité ;
- équilibré et solidaire entre les territoires et les citoyens.

Globalement, le CESER propose au Conseil Régional de privilégier l'ensemble des objectifs et des mesures visant d'une part à une sobriété raisonnée de nos modes de développement et d'autre part à un aménagement équilibré du territoire régional. Il invite par ailleurs le Conseil Régional à valoriser pleinement les possibilités qu'offre le SRADDET en matière de prescription d'urbanisme et à produire des règles précises à cet effet. Du strict point de vue de l'urbanisme, il souligne d'ailleurs la question centrale à bien des égards que constitue l'artificialisation des sols et invite la Région à lui accorder une importance première.





## *Prospective*

La section prospective du CESER a souhaité que son travail sur l'IA alimente la 2<sup>e</sup> contribution du CESER au SRADDET 2040 (Annexé à l'Avis du 18 février 2019).

### **« Éléments de réflexion prospective sur l'Intelligence Artificielle (IA) : Voyage au pays de l'Intelligence Artificielle »**

La section prospective du CESER a établi un travail de réflexion sur ce thème. L'IA est partout, mais personne ne peut encore prédire à quelle vitesse elle se développera, à quelles tâches elle s'appliquera demain et à quel point elle va modifier nos habitudes.

Malgré les nombreux désaccords entre scientifiques, psychologues et philosophes sur une définition unique et commune, le concept d'intelligence humaine peut se repérer dans la faculté de connaître, d'apprendre, de comprendre et de manifester une qualité de l'esprit qui s'adapte facilement aux situations et à l'environnement. Ce peut être l'ensemble des capacités cérébrales ayant pour objet la connaissance rationnelle.

L'IA peut se définir comme une forme « d'intelligence », proche de celle de l'homme, dont sont capables les machines, lorsqu'elles exercent des fonctions cognitives telles que la compréhension, l'apprentissage ou la résolution de problèmes.





## *Activités économiques*

### **LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN OCCITANIE**

**Avis du 20 juin 2019**

Saisi par la Présidente de Région le 6 mars 2019, le CESER a émis un avis adopté en assemblée plénière le 20 juin 2019 sur le dispositif gouvernemental « Territoires d'industrie », lequel se trouve décliné en Occitanie sur 10 territoires.

Le CESER propose 3 axes de préconisations :

#### **1. Emploi-Formation-Métiers**

- Un accompagnement plus fort pour le développement des entreprises existantes et leurs besoins en compétences
- L'élaboration d'un plan de communication autour de l'industrie
- Une répartition des Campus des Métiers et Qualifications sur les 10 territoires identifiés comme « Territoires d'industrie »,
- Le développement des formations de l'enseignement supérieur notamment les IUT dans les villes universitaires d'équilibre.

#### **2. Approche pragmatique**

- L'adossement des projets locaux sur les clusters
- Le placement de la transition écologique au cœur de la politique de « Territoires d'industrie »
- La priorité à donner aux projets qui aident aux maillages, au développement commun.

#### **3. Gouvernance et renforcement du pilotage du dispositif par la Région**

- La présence d'un représentant du CESER dans chaque territoire
- Le renforcement des partenariats, la mise en réseau des acteurs, mobiliser les conseils de développement
- La présence de l'agence de développement AD'OCC dans les comités de projets locaux des Territoires d'industrie.

Le CESER reste engagé et mobilisé pour cette politique qui correspond aux défis de la Région Occitanie identifiés par le CESER, créer des richesses, renforcer les territoires (hors métropoles), s'inscrire dans la transition écologique et climatique en mobilisant toutes les forces, tous les acteurs.



## « LA DERMO-COSMÉTIQUE, UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE POUR L'OCCITANIE : DE L'ÉCOSYSTÈME À LA FILIÈRE »

Avis du 18 février 2019 (*Auto-saisine*)

L'Occitanie compte sur son territoire un leader mondial, Pierre FABRE, et un tissu de PMI à haute valeur ajoutée dans le secteur de la dermo-cosmétique. La Région dispose d'atouts très forts en matière de recherche en lien avec ce secteur (biotechnologies, chimie, santé, etc.).

Le CESER soutient l'initiative de la Région de concentrer sa politique sur :

- le développement des filières
- l'économie de proximité
- les dispositifs permettant de soutenir les porteurs de projets notamment à travers le SRDEII, les contrats de filières ...

### Un secteur à structurer

En mettant en avant le secteur de la dermo-cosmétique comme une filière d'excellence, le CESER considère qu'elle est source de développement d'innovation, d'emplois et d'aménagement du territoire. Les questions réglementaires sont aussi au cœur de cette activité.

### *Préconisations*

Un potentiel en Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Le rapport formule une série de préconisations, organisée autour des axes suivants :

- l'identification d'une filière dermo-cosmétique régionale et la mise en réseau via la création d'un cluster dermo-cosmétique d'Occitanie qui pourrait être membre du pôle de compétitivité Cosmetic Valley
- la création d'un label dédié aux produits de dermo-cosmétique
- l'adoption d'une logique de branche professionnelle (construction d'une identité métier valorisant les savoir-faire, structuration de l'offre de formation...)
- la mise en place de nouveaux parcours dans l'enseignement supérieur pour répondre aux spécificités de la filière
- l'identification par la Région Occitanie du domaine de la dermo-cosmétique dans son prochain Schéma Régional de l'Innovation

Le CESER Occitanie a fait des filières une préoccupation majeure, afin que les décideurs économiques et politiques puissent ensemble faire émerger un nouveau modèle économique.





## *Méditerranée*

### **LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE LITTORAL D'OCCITANIE**

**Avis du 12 novembre 2019** (*Auto-saisine*)

Au terme de plus de 30 réunions, denses et passionnantes, animées par de nombreux experts et responsables de collectivités, le CESER a pu se forger un avis face à la situation inquiétante du changement climatique.

Il est désormais établi que ce phénomène est d'origine anthropique et que la gouvernance des activités humaines constitue un levier d'action majeur pour son atténuation.

#### *Préconisations*

Le CESER présente un avis sur cette situation inquiétante et fait plusieurs préconisations notamment :

- 1 - Instaurer une gouvernance avec ses partenaires institutionnels** visant à identifier, à quantifier et à valoriser les risques réels encourus à moyen et long terme par les acteurs territoriaux et par les milieux naturels et à mettre en œuvre une action concertée, coordonnée et synergique de protection et d'adaptation territoriale.
- 2 - Cette gouvernance doit intégrer une approche de suivi et d'évaluation des politiques publiques**
- 3 - Demander à la Région de s'inspirer, s'appuyer, voire intégrer ce qui est fait localement pour créer un observatoire scientifique régional du littoral**, qui permette de mutualiser les expériences à une échelle supérieure.
- 4 - Se doter d'un volet littoral.** Le CESER demande à la Région d'ajouter une règle au SRADDET qui contraigne les schémas de cohérence territoriale (SCOT) littoraux à se doter d'un volet littoral.
- 5 - Prendre en compte l'activité économique...et l'Hôtellerie de Plein Air**

Les conséquences environnementales, sociales et économiques, examinées par le CESER, vont dépendre de l'ampleur du problème, des caractéristiques et des usages actuels et futurs des espaces littoraux considérés, et surtout de la capacité d'anticipation et de réaction des instances de gouvernance qui restent à installer.

Demain nous ne pourrions pas dire « je ne savais pas ! ». Toutes les études l'affirment, dans tous les cas, agir conjointement en anticipant la hausse du niveau marin et en limitant le changement climatique permettra de réduire les coûts de l'adaptation littorale et de limiter les crises.

## Affaires sociales

### LES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT EN OCCITANIE

Avis du 18 février 2019 (Auto-saisine)

Partant de l'idée que le vieillissement de la population sera le grand enjeu des pays développés pour les années à venir (entre aujourd'hui et 2050, les plus de 60 ans devraient passer de 20 à 30 % de la population totale), que la région Occitanie, de par ses caractéristiques démographiques, est particulièrement concernée par ce phénomène (600 000 personnes ont aujourd'hui au moins 75 ans, elles seront 875 000 en 2030 et un million en 2036), le CESER s'est attaché à décrire en quoi cette réalité peut être lue comme une chance et une opportunité plutôt que comme un problème.

#### Préconisations

Après avoir posé le cadre général et rappelé la définition des principaux concepts, établi un état des lieux à partir d'une analyse démographique et socio-économique de la place de la personne âgée en région et des politiques publiques s'y rapportant, le rapport formule une série de préconisations organisées autour de 3 axes :

- Intégration harmonieuse de la personne âgée dans son lieu de vie en lui garantissant l'accès à un environnement socio-culturel de qualité
- Maintien au domicile ou en logement alternatif, dans un parcours du vieillissement axé autour de la prévention de la dépendance
- Attention particulière à apporter aux aidants naturels et aux professionnels, notamment en terme de reconnaissance économique et sociale.

Pour le CESER, les conditions du bien vieillir passent par une harmonisation des politiques publiques, qui doivent avoir pour objectif de gommer les inégalités entre territoires, que ce soit en termes d'accès aux soins, d'accès aux services, ou d'aide et d'accompagnement financier aux plus défavorisés.

L'un des enjeux forts est celui du maintien à domicile, dans de bonnes conditions, des seniors qui le souhaitent. La réalisation de cet objectif nécessite des territoires dans lesquels les services publics sont maintenus, voire rétablis et accessibles. Cela suppose aussi le maintien de relations sociales fortes et de valoriser la place et le rôle des personnes âgées dans la cité. Enfin, cela implique une forte coordination des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, indispensable à un environnement favorable et rassurant.

C'est en fait à un changement de regard sur l'âge qu'invite ce rapport du CESER. Il encourage à cesser de poser un regard tour à tour compatissant ou discriminant sur les personnes âgées pour les considérer comme des citoyens comme les autres.